



acte certifié exécutoire,  
transmis en Préfecture le 12 juillet 2019  
affiché ou publié le vendredi 12 juillet 2019  
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190627-lmc1H22271H1-DE  
identifiant unique de l'acte lmc1H22271H1

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 juin 2019

n° 123-19 C

**Objet :** *RS - Signature d'un accord de coexistence entre SNCF Mobilités et Grand Chambéry dans le cadre du dépôt de la marque « Synchro »*

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori
<b>Cognin</b>	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Hubert Marechal
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Philippe Bard à Isabelle Rousseau - de Céline Barniaudy à Josiane Beaud - de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Aloïs Chassot - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Muriel Jeandet à Dominique Mornand - de Delphine Julien à Benoit Perrotton - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Françoise Marchand - de Jean-Michel Picot à Christophe Richel - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Patrick Roulet à Christian Papegay - de Dominique Saint-Pierre à Pierre Perez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemermet à Anne Routin

• conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Pierre Coendoz - Jean-Claude Davoine - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Anne Manipoud - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat - Françoise Van Wetter

**GRAND CHAMBERY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 27 juin 2019

délibération n° 123-19 C

objet **RS - Signature d'un accord de coexistence entre SNCF Mobilités et Grand Chambéry dans le cadre du dépôt de la marque « Synchro »**

---

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que Grand Chambéry a conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec la société Keolis Chambéry, un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des services de transport de l'agglomération. Celui-ci intègre notamment, dans son annexe 7, la mise en œuvre d'une nouvelle marque « Synchro », en remplacement de la marque « Stac » dédiée au réseau de bus.

Cette nouvelle marque, support des actions et services à la mobilité mis en œuvre par Grand Chambéry, permet de communiquer et d'afficher la complémentarité entre les différents modes de transport proposés. Elle vise également à améliorer la qualité de vie des citoyens en leur offrant un réseau plus lisible, facile et accessible.

La marque « Synchro » ayant déjà fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) par SNCF Mobilités et après échanges avec cette dernière, il est proposé de signer un accord de coexistence de marque. Cet accord permettra à Grand Chambéry d'utiliser la marque Synchro dans toutes ses déclinaisons (Bus, Access, Vélostation...) et de déposer cette marque auprès de l'INPI.

L'accord de coexistence de marque définit les droits et obligations de Grand Chambéry et de SNCF Mobilités en matière d'utilisation de la marque « Synchro ». Cet accord de coexistence est conclu à titre gratuit.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

**Vu** la délibération n° 124-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 approuvant le contrat de délégation de service public et les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** prend acte de la nouvelle marque « Synchro » et autorise son dépôt auprès de l'INPI,

**Article 2 :** approuve la signature d'un accord de coexistence de marques entre Grand Chambéry et SNCF Mobilités définissant les droits et obligations de chaque partie en matière d'utilisation de la marque « Synchro ».

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 123-19 C

**Objet de l'acte** : RS - Signature d'un accord de coexistence entre SNCF Mobilités et Grand Chambéry dans le cadre du dépôt de la marque « Synchro »

**Thème Préfecture** : 8 - Domaines de competences par themes 7 - Transports

**Date de l'acte** : 27 juin 2019

**Annexe(s)** : CONTRAT COEXISTENCE DES MARQUES SYNCHRO

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20190627-lmc1H22271H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H22271H1

**Date de transmission en Préfecture** : 12 juillet 2019

**Date de réception en Préfecture** : 12 juillet 2019